



**1) ITINERAIRE D'ACCES CHEZ LE CLIENT**

Préciser le lieu précis ainsi que l'itinéraire d'accès. Penser à indiquer des repères pouvant aider à la compréhension de l'itinéraire. Attention à l'impossibilité s'il y a une interdiction de circulation (sauf dérogation permanente jointe au contrat et délivrée par l'autorité compétente).

**2) PLAN DE MISE EN PLACE**

Le plan de mise en place devra être le plus précis possible et devra comporter les indications suivantes :

- Accès véhicule
- Distance citerne / habitation
- Difficultés
- Distances de sécurité

**3) ACCES DES MATERIELS**

**- ACCES DE LA PELLE**

Afin de réaliser la fouille, la pelle doit obligatoirement être au pied du trou à creuser. De même, l'excavation se fait dans le sens longitudinal de la fouille. Toutes les mini-pelles sont équipées de chenilles en caoutchouc et de clapets hydrauliques de sécurité pour la manutention éventuelle des réservoirs (sauf CX 18B).

Dimensions :

Marque	Type	Poids	Longueur	Largeur	Hauteur cabine
CASE	CX 18B	1,8 T	3.55 m	1.30 m	2.34 m
CASE	CX 80	8 T	6.71 m	2.32 m	2.70 m
TAKEUCHI	TB 135	3,5 T	5.01 m	1.63 m	2.51 m
TAKEUCHI	TB 145	4,5 T	5.59 m	1.84 m	2.63 m
DOOSAN	SOLAR 55V	5,5 T	5.85 m	1.88 m	2.56 m
TAKEUCHI	TB 250	5 T	5.55 m	1.84 m	2.52 m
TAKEUCHI	TB 250	5 T	5.55 m	1.84 m	2.52 m
TAKEUCHI	TB 250	5 T	5.55 m	1.84 m	2.52 m
TAKEUCHI	TB 250	5 T	5.55 m	1.84 m	2.52 m
TAKEUCHI	TB 250	5 T	5.55 m	1.84 m	2.52 m

La largeur d'entrée chez le client doit obligatoirement être supérieure à la largeur de la mini-pelle + 20 cm.

Le poids de la pelle étant indiqué plus haut, le prestataire ne peut être tenu responsable d'éventuelles dégradations du terrain. Enfin, la mini-pelle ne peut monter des murettes.

## - ACCES DU VEHICULE DE MISE EN PLACE STANDARD

Le camion standard a les caractéristiques suivantes :

- Longueur : 8,00 m
- Largeur : 2,50 m
- Rayon de braquage : 10,00 m
- Hauteur : 3,50 m
- Poids à vide : 11 T
- Poids total en charge : 19 T

La largeur de l'entrée chez le client doit être obligatoirement supérieure à 2,80 m. Le réservoir doit être livré par la grue du prestataire, l'utilisation d'un autre engin de levage devant rester exceptionnelle.

Le poids du réservoir impose que le véhicule soit à une distance adaptée de l'emplacement :

- 15 m maximum pour un réservoir 1000 kg aérien
- 10 m maximum pour un réservoir 1000 kg à 1600 kg enterré

Par ailleurs, les chemins d'accès doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- Une largeur suffisante pour le passage du camion grue
- Une pente inférieure à 12 %
- Etre accessibles par temps de pluie
- Ne pas être limités à une charge inférieure au poids du véhicule en charge, soit de son propre fait, soit du fait d'un ouvrage à charge limitée
- Les passages sous ouvrage doivent être d'une hauteur supérieure à la hauteur du camion à vide, grue repliée
- Ne pas comporter de regard, ni fosse, ni dalle qui ne pourraient pas supporter le PTC du véhicule (19 T)

<p style="text-align: center;"><b>CALCUL POUR CONNAITRE LA LARGEUR MINIMUM DE LA ROUTE POUR ACCEDER CHEZ UN CLIENT</b></p>
--

$(\text{Rayon de braquage}) - (\text{Largeur du portail}) + 1 = \text{largeur de la route}$

Exemple : Rayon de braquage 10 m - Portail de 3 m + 1 m = route de 8 m de largeur

## NATURE DU SOL ET TERRASSEMENT

- Réalisation de la fouille à l'engin mécanique dans terrain classé :

\* terre végétale, sableuse, argileuse, caillouteuse

Toutes difficultés comme rochers, anciennes fondations, fosses ne pourront être traitées avec les moyens mis en oeuvre normalement par le prestataire.

Le client doit absolument s'assurer de la non présence de tuyauteries, câbles ou autres obstacles pouvant être détériorés par la pelle, ceci restant sous son entière responsabilité. Le prestataire ne pourra également en aucun cas être tenu responsable d'éventuels dégâts occasionnés à des installations ou constructions (trou trop près d'un mur de soutènement par exemple). Les arbustes, plantations, décorations pouvant gêner les travaux devront être enlevés par le client.

Ce dernier doit disposer à proximité immédiate de la fouille d'un emplacement permettant le stockage provisoire du déblai, soit environ 14 m<sup>3</sup> (réservoir 1000 kg à 1600 kg, foisonnement compris). Le surplus de terre, après remblaiement, sera laissé à la disposition du client qui devra en faire son affaire ainsi que la remise en état de la pelouse, aux abords du chantier et sur l'accès de la pelle. Le roulage de l'engin ou du véhicule sur des dalles granit ou dites « autobloquantes » devra faire l'objet d'une décharge de responsabilité signée du client.

## RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE

Le prestataire de service engage sa responsabilité dans les cas suivants :

- non-conformité à la réglementation
- non-conformité aux cahiers des charges
- dégâts occasionnés hors de la zone d'accès et hors de la proximité de la fouille

Le prestataire n'est pas tenu :

- d'évacuer l'excédent de terre de la fouille sauf devis préalable
- d'étendre l'excédent de terre de la fouille sauf devis préalable
- de reconstituer la pelouse endommagée sur l'accès de la pelleuse et aux abords du chantier

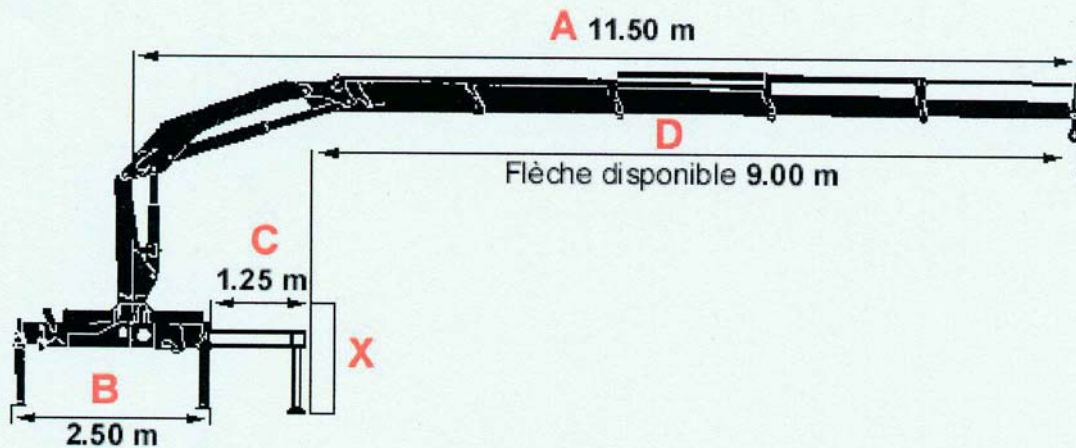
**Caractéristiques des véhicules utilisés pour les mouvements des réservoirs**

Code	Marque	Type	Marque de la grue	Puissance de la grue	Capacité de levage	Longueur flèche de l'axe de la grue au crochet	Hauteur grue repliée	Longueur du camion	Largeur du camion
PG 05 (1)	RENAULT	PREMIUM 370	HIAB	33 T/M	1400 kg à 17.10 m	17.10 m	3.57 m	8.39 m	2.50 m
PG 06 (1)	RENAULT	PREMIUM 370	HIAB	15 T/M	500 kg à 17.10 m	17.10 m	3.40 m	7.70 m	2.50 m
PG 19	MERCEDES	1929 4x4	PALFINGER	10.5 T/M	500 kg à 13.60 m	13.60 m	3.53 m	7.20 m	2.50 m
PG 24	VOLVO	FL 10	HIAB	12.5 T/M	500 kg à 14.40 m	14.40 m	3.50 m	8.30 m	2.50 m
PG 25	SCANIA	113 H	PALFINGER	14 T/M	500 kg à 16.80 m	16.80 m	3.40 m	7.60 m	2.50 m
PG 28 (1)	RENAULT	PREMIUM 300	PALFINGER	14 T/M	500 kg à 16.80 m	16.80 m	3.40 m	8.00 m	2.50 m
PG 29 (1)	MERCEDES	ACTROS 1831	PALFINGER	14 T/M	500 kg à 16.80 m	16.80 m	3.40 m	7.64 m	2.50 m
PG 30 (1)	MERCEDES	ACTROS 2040 4x4	PALFINGER	23 T/M	600 kg à 21.00 m	21.00 m	3.75 m	7.52 m	2.50 m
PG 31 (1)	MERCEDES	ACTROS 2540	PALFINGER	32 T/M	600 kg à 21.00 m	21.00 m	3.65 m	9.83 m	2.50 m
PG 34 (1)	RENAULT	MIDLUM 270	HIAB	12 T/M	520 kg à 15.10 m	15.10 m	3.40 m	7.10 m	2.40 m
PG 36 (1)	RENAULT	PREMIUM 370 (1)	HIAB	15 T/M	560 kg à 17.10 m	17.10 m	3.40 m	7.57 m	2.50 m
PG 37 (1)	RENAULT	PREMIUM 370 (2)	HIAB	12 T/M	520 kg à 15.10 m	15.10 m	3.40 m	10.00 m	2.50 m
PG 38 (1)	RENAULT	PREMIUM 370 (3)	HIAB	15 T/M	500 kg à 17.10 m	17.10 m	3.40 m	7.70 m	2.50 m
PG 39 (1)	DAF	XF 480	HIAB	42 T/M	1040 kg à 22.80 m	22.80 m	3.70 m	10.67 m	2.50 m
PG 40 (1)	RENAULT	PREMIUM 370 (4)	HIAB	15 T/M	500 kg à 17.10 m	17.10 m	3.40 m	7.70 m	2.50 m
PG 41 (1)	RENAULT	PREMIUM 370 (5)	PALFINGER	15.5 T/M	520 kg à 16.50 m	16.50 m	3.40 m	9.29 m	2.50 m
PG 42 (1)	RENAULT	PREMIUM 370 (6)	HIAB	15 T/M	500 kg à 17.10 m	17.10 m	3.40 m	7.70 m	2.50 m
PG 43 (1)	RENAULT	PREMIUM 370 (7)	HIAB	15 T/M	500 kg à 17.10 m	17.10 m	3.40 m	7.70 m	2.50 m
PG 44 (1)	RENAULT	PREMIUM 370 (8)	HIAB	15 T/M	500 kg à 17.10 m	17.10 m	3.40 m	7.70 m	2.50 m
PG 45 (1)	RENAULT	PREMIUM 370 6x2	HIAB	17 T/M	660 kg à 17.20 m	17.20 m	3.40 m	11.30 m	2.50 m
PG 46 (1)	RENAULT	PREMIUM 380 (1)	PALFINGER	18 T/M	650 kg à 17.00 m	17.00 m	3.50 m	8.20 m	2.55 m
PG 47 (1)	RENAULT	PREMIUM 460	PALFINGER	34 T/M	930 kg à 21.30 m	21.30 m	3.60 m	10.10 m	2.55 m

(1) véhicule avec grue équipée d'une télécommande radio

**N.B. IMPORTANT :** Les véhicules MERCEDES avec grue 32 T/M et DAF avec grue 42 T, RENAULT avec grue 34 T/M sont notifiés à titre indicatif car leur emploi en tournée de citernes petit vrac est exceptionnel.

### Schéma de principe d'une manutention



**A** est la longueur de la flèche de l'axe du véhicule au bout de crochet.

**B** est la largeur de la grue posée sur le véhicule.

**C** est la cote supplémentaire d'extension des stabilisateurs de la grue en service.

**X** étant un obstacle, le repère **D** indique la flèche disponible. Dans ce cas, l'obstacle se situe à 2.50 m de l'axe de la grue (1.25 m de la moitié du véhicule + 1.25 m de stabilisateur de grue) soit une longueur de flèche disponible de 9 m.

S'il n'y a pas d'obstacle, la cote **C** = 1.25 m peut être rajoutée à 9 m soit 10.25 m.



Mini-pelle DOOSAN



Mini-pelle TAKEUCHI